

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 24/22
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour des travaux
préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple
de St-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à des
dégâts d'eau**

Délégué municipal: Roger MULLER, municipal bâtiments, culture et cultes,
r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 29 août 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le Temple de St-Etienne fait partie du patrimoine immobilier moudonnois. Il est reconnu d'importance cantonale et fédérale. Des documents font remonter sa construction au XIIème siècle. Une restauration majeure s'est déroulée de 1949 à 1974. A l'époque, un effondrement de l'édifice était craint. Aucune intervention d'importance n'a été effectuée depuis cette date.

Aujourd'hui, il a été constaté que des fissures se sont formées sur les trois voûtes du chœur de l'église. Ces dégâts ne sont pas structurels, mais se limitent, selon les premières constatations, à l'enduit recouvrant les voûtes. Une entreprise spécialiste dans ce type de restauration a déterminé qu'une conservation d'urgence était nécessaire pour la sauvegarde des peintures qui recouvrent les voûtes, mais également pour des raisons de sécurité car des petites plaques d'enduit se détachent du plafond. Le rapport annexé au présent préavis décrit la situation.

En parallèle à ces travaux de réfection du chœur du Temple, il est également prévu de réparer les dégâts dus à une infiltration d'eau datant de décembre 2021, ainsi que les chenaux qui sont à l'origine du problème.

L'étude, ainsi que les travaux, seront effectués par l'entreprise qui a également travaillé pour la réfection de la cathédrale de Lausanne. Il en est de même pour l'entreprise qui montera les échafaudages.

L'objet du présent préavis porte sur une demande de crédit de CHF 160'000.— TTC pour le montage et la location des échafaudages, ainsi que la réparation des chenaux de la toiture.

2. Description du projet

2.1 Travaux dans le chœur du Temple

Un échafaudage est nécessaire pour une étude plus complète de l'état des voûtes, puis dans la foulée pour effectuer les travaux de sauvegarde nécessaires. La solution d'un portique a été privilégiée afin de maintenir au maximum les activités prévues dans l'Eglise St-Etienne. Le présent préavis couvrira le montage de l'échafaudage et sa location pour 7 mois.

L'étude permettra d'établir dans un deuxième temps un devis pour les travaux de restauration qui feront l'objet d'un autre préavis au Conseil communal le moment venu.

Subventions

L'étude sera prise intégralement en charge par le Canton (Direction générale des immeubles et du Patrimoine /DGIP). Les travaux qui suivront bénéficieront d'une subvention de la DGIP de 10% pour les premiers CHF 100'000.-, puis 20% pour le solde.

2.2 Travaux préalables à la réparation d'un dégât d'eau

Des réparations doivent être effectuées à gauche de l'entrée du Temple à proximité de la chapelle pour les pèlerins de St-Jacques-de-Compostelle qui a subi un dégât d'eau en décembre 2021. La présence sur le site de l'entreprise spécialisée est une opportunité pour installer un deuxième échafaudage. Ici, l'étude permettra également d'évaluer les coûts des travaux et un deuxième préavis sera proposé au Conseil communal pour le financement.

De plus, une adaptation des chenaux du toit est également nécessaire afin d'éviter à l'avenir des infiltrations d'eau.

Subventions

S'agissant d'un sinistre, le canton ne subventionne pas les travaux. Le cas a été annoncé à l'assurance qui doit encore se déterminer sur le niveau d'indemnisation.

3. Incidences financières

Le tableau des coûts est présenté ci-après :

Libellé	Coût TTC en CHF
Voûtes du chœur	
Installation échafaudage et un mois de location	78'333.-
Location 6 mois *	36'491.-
Sous total 1	114'824.-
Dégât d'eau	
Installation échafaudage et un mois de location	25'808.-
Location 6 mois *	8'910.-
Adaptation des chenaux du toit (4 pièces)	2'000.-
Sous total 2	36'718.-
Sous total 1 + Sous total 2 (TTC)	151'542.-
Divers et imprévus (5%)	8'458.-
TOTAL TTC	160'000.-

*il s'agit d'une évaluation du temps nécessaire à l'étude et aux travaux

Pour les coûts découlant de cette étude, ils seront repris dans le préavis des travaux à suivre.

Dans le cas où les travaux n'étaient pas réalisés, le montant de CHF 160'000.— serait amorti en 5 ans maximum, représentant un montant d'amortissement annuel de CHF 32'000.- et une charge annuelle moyenne d'intérêts de CHF 2'000.-.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON


- vu le préavis de la Municipalité No 24/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à un dégât d'eau,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 160'000.— TTC, dont à déduire toute participation ou aide,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera repris dans le préavis final des travaux ou amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 5 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

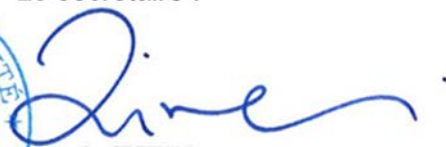
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI

Annexe : rapport – Diagnostic SINOPIE du 2 mai 2022